

35

ERCE EN LAMÉE

n° département

commune

FLEURIAIS(LA)

lieu-dit

adresse

0953

REDON

arrondissement

BAIN DE BRETAGNE

canton

édifice ou ensemble contenant

EGLISE DITE CHAPELLE

dénomination et titre de l'oeuvre

SAINT FIACRE

1A0000 7495

Coordonnées. LAMBERT2 X = 30520 Y = 31810

Cadastre année : section : parcelle :
année : 1958 section : AK parcelle : 15

Propriété : DE LA COMMUNE

Destination actuelle :

Protection

État de conservation : DETRUIT

Établi en 1967 par

SITUATION: ISOLE

MATERIAUX: 1)GROS OEUVRE: SCHISTE,MOELLON SANS CHAINE EN PIERRE DE TAILLE 2)COUVERTURE: ARDOISE

STRUCTURE: PLAN EN CROIX LATINE, 1 VAISSEAU

COUVERTURE: TOIT A LONGS PANS,PIGNON COUVERT,NOUE,FLECHE POLYGONALE

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: CHAPELLE CONSTRuite VERS 1835;DETRuite EN 1955

Table des figures :

DOC. 1 Repro. Arch. Dep. Ille-et-Vilaine
Elevation Sud 69 35 101 V

de feste et dimanche estant Impossible attendu la distance des Lieux qu'ils puissent L'aller ouyr a Lesglise parochiale et Retourner dheure- d'aller envoyer Leurs maistres a la Grande messe et sont privez a l'article de la mort des sct sacrementz que leur pere leurs administroit dans Les necessites Lorsqu'il n'avoist Le Temps de requerir Leur Recteur et pasteur et pouroit sy Ladictte chapelle estoit ainsj delaissée que aulieu que si estoit Une maison d'oraison et dedevotion et quelle estoit pieusement frequentée par les catholiques qu'elle serviroit de Retraicte aux Voleurs et d'estable aux Bestes quy vont pasturer aux Landes proches le temps de l'este et ainsj prophanée au mespris des Lieux saintz et de L'eglise et a la Risée des heretiques et Religionaires quj sont proches Voisins Ce consideré - Vous plaise monseigneur Lever Ladictte Interdiction et permettre aux supliantz de faire delebrer la messe en ladite chapelle en la forme acoustumee avec offre qu'ilz font de continuer Ladite Liberalite deleures biens q"uilz font par chacun an aux pres- tres desservantz Icelle Jusqz a leur contentement sans preiudice qu'ilz ne Jouissent des terres portées par Ladite fondation ..."

Arch. Dep. Ille-et-Vilaine, G495^c

ANNEXE n° 2

Copie. en date du 25 mars 1668, d'un acte de fondation du 25 juin 1603

" Devant Nous Notaires Soussignés, ont comparus en leurs personnes Missire Guillaulme Mordret prêtre demeurant au Village de la Rochelle paroisse Dercé d'une part, et Vénérable et Discret Missire Michel Richomme Recteur de la Parroisse D'Ercé demeurant au Presbitaire d'icelle paroisse d'autre part; parties confessantes de l'acte d'entrèux Rapport du troisième jour de juin mil six cents, touchant la construction et Batiment d'une chapelle par led. Mordret fait batir en lad. Parroisse en la confrairie de Boulay au lieu de la fleuraye a l'honneur de Dieu de Messieurs S.S. Roul et S. Aubert, lequel acte led. Richomme et Mordret ont respectivement lue et ratifiée Veullent et consentent qu'il sorte a son plein et entier effet et led. mordret continuant la Volonté et pour aider et continuer le Salaire des messes qu'il a intention estre dittes a l'avenir en lad. chapelle par chaicunne Semaine pendant sa vie et après lui De sa Lignée ou de lad. Confrairie, il soumet, fonde, dote et donne a jamais en perpetuite, pour lui ses Successeurs pour l'entretien des dites messes Une pièce de terre arrable nommée desu les hayes située pres led. Village de la Rochelle contenant trois journeaux ou environ joignant a terre d'un costé francois Mordret, d'autre costé a terre de Thomas Benard.

Plus une autre piece de terre nommée la Cloux du Pré;
comme le tout desd. choses se contiennent et poursuivent aud. Mordret appartenantes sans reservation et outre ce que devant pour l'entretien desd. messes qui est une messe par chaicunne semaine et pour avoir part en jcelles et le desir de l'augmentation de l'église apostolique et Romaine que ont Michel Guyot et Jullin Moutel demeurant au Village de Boulay en lad. Confrérie Présents ont ce jour avec led. Mordret, présenté, donné fondé et dotté pour eux et leurr hoir - Successeurs et cause ayant et qui dure a l'advenir avec droit et cause pour l'entretien de lad. chapelle et messe SCAVOIR led. Guyot une Piece de terre en Pré nommée le Pré des janines, contenant quarante cordes de terre ou environ une autre pièce de terre en Pré nommé Le Pré de Moutreaux et généralement desd. choses sans nulle reservation avec la charge aux prêtres et chapelains d'acquitter les rentes au Seigneur dues a cause desd. choses et de dire et celebrer lesd. messes aux jour et heures compettantes et de sy acquitter exactement, lesd. choses heritelles. Ci dessus declarées sont

compettantes et suffisantes pour l'entretien de lad. chapelle messes, de quoi led. Richomme Recteur s'est tenu a comptant et en a quitté et quitte led. Mordret et autres, pour le tout dud dot et fondation de lad chapelle ce que lesd ci-dessus nommés ont respectivement ainsi voulu consenti accepté promis et juré tenir fournir et accomplir mesme led. Recteur sur le Revenu fruits dud Benefice ajamaïs et advenu et lesd. Moutel et Guyot sur l'hypotesque desd. terres. Cy Dessus et non aultres...
... Consent au bourg Dercé en la demeurence der missire Jullien jouin des Mar ... (sic) avec le Signe desd. Richomme et Mordret et de Missire Pierre Pou ... (sic) a Requete dud. Guyot et celui de Missire Jullien Guillies a Requete dud Moutel la vingt cinquième jour de juin mil six cents trois ainsi signé Richomme Guillies. g. Mordret. Pierre Pou ... Ju. Jouin.

Par copie collationnée par Nous notaires des Cours et jurisdiction de La Roche Giffard hugère et ... (sic) sur l'original nous representé par Michel Malouvre comme héritier de Defunt Missire francois Malouvre prêtre et la presente copie delivrée à Missire Mathurin Guyot pour lui servir, et leur original rendu aud. Michel Malouvre le 25è jour du mois de marr I668. Signés M. Guzot pretre F. Regnault notaire, p. Guzot notaire.

ANNEXE n° 3

"Augmentation de fondation" 21 novembre 1646 (copie du 4 juin 1779).

" Devant nous notaires Royaux à Rennes a comparu Missire francois Malouvre pretre demeurant au lieu de la Rochelle parroisse Dercé en Lamée, lequel desirant augmenter le Revenu de la fondation faite ci devant par Deffunt Missire Guillaume Mordret pretre son oncle pour desservir la Messe qui se dict en la chapelle de la fleuriaye par lui faict construire, fondée en l Honneur de Dieu de Saint Raoul et Saint aubert a par ces Presentes donné et delaissé par heritaiges au chapelain qui desservira ladicte messe au temps avenir auterme de lad. fondation qui est aux jours de Dimanche SCAVOIR en temps d'Eté alheure De Seix heures et en temps d'hyver a l heure de Sept heures,- SCAVOIR est une piece de terre En pré nommée le Pré de Jacquer GIFFART

Autre piece de terre partie en Pré et partie en Labeur appelée la piece de la Reuziere contenant quarante cordes de terre ou environ joignante d'un côté a terre de Julien Rouexau d'autre costé le commun de la Reuzière, d'un bout le chemin qui conduit alad. chapelle et d'autre bout le Ruisseau qui conduit pareillem. a l'estaing de la Serpandays, comme lesd. terres sont se poursuivent et Comportent avecq leurs hazer, boys, fossés, passriages et appartenances quelconques Sans reservation tenue prochement de la cour et jurisdiction de La Roche Giffart au Bailliaige de Boullay et du grand Bailliaige de S. Sulpice des Landes, a la charge aud. chapelain de payer - annuellement alad. jurisdiction Deux Deniers tournoys et une mesure D'avoine menue - mesure de Rasty de Bain que que soit aux fins des Regault qui en ont été faits, parceque aussi en consideration de la presente augmentation led. Malouvre desservira lad. messe pendant son vivant, et son deceix arrivé sra présentée au premier prêtre de sa Ligne au cas qu'il s'en presente sinon au premier Prêtre de la frairie du Boullay aux fins de lad. fondation y Recourir. Et en Cest endroit a comparu noble et Discret frere Joseph De La Marqueraye Sieur Prieur Recteur Dersé en Lamée - lequel a consenti et par les présentes consent que ladicte messe soit celebrée aux termes et conditions cy-dessus par luy Malouvre et aux fins de lad. fondation faicte par ledict feu Mordret, l'original de laquelle il Reconnoict en etre saizy, voullu condamner etc... FAIT audict Rennes au dit tablier de Doublart notaire Royal avecq le Seing desdicts Malouvre et dudict sieur Prieur Recteur Ce Vingt et Unguiesme novambre mil six cents quarante et six

Et advenant le Vingt et deuxieme novembre mil six cents quarante et six avant midi par devant nous no^{res} Royaux à Rennes a comparu ledict Missire francois Malouvre prestre Desnommé de lautre part, lequel nous a Declaré consentir pour son droict et interets que apres son deux la presentation et Collation delad. fondation ey devant Specifiée soict faicte par Monseigneur L' Evesque de Rennes ou son grand vicaire a tel prestre quil le Desirera avecq le Seing dudict malouvremins et apposés en lad. doublant notaire predict, Signé Doublart Notaire Royal

suit l'attestation de la conformite de cette copie avec les originaux déposés aux archives de l'Evêché de Rennes. Signé Stupuy et daté du 4 juin 1779

Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, G. 495^c

35 ERCE EN LAMEE Fleuriais (La)
EGLISE dite CHAPELLE SAINT-FIACRE
Statues de Vierge et st Fiacre
DOC.2 Repro. Arch. Dep. Ille-et-Vilaine

Cl. Inv. Dagorn 69 35 102 V

LA FLEURIAIS, par Ercé-en-Lamée (I.-et-V.)



Deux remarquables statues de l'église ;
Vierge en pierre du XV^e siècle - Saint Fiacre, patron de la paroisse. Statue en bois, très artistique

I - HISTORIQUE1 - ORIGINES - CONSTRUCTION - HYPOTHESES :

Il existe un certain malentendu, semble-t-il, à propos de la chapelle Saint Fiacre de la Fleuriais et celle, disparue, de la Boulaye. D'après Guillotin de Corson (Pouillé, IV, 566), elles étaient distinctes et, au moment où il écrivait (1883), la chapelle de la Boulaye, dédiée primitivement à Saint Raoul et Saint Aubert, ensuite sous le vocable de Saint Fiacre, était en ruines, tandis que celle de Saint Fiacre de la Fleuriaie, bâtie à quelque distance de la précédente, avait été bénite en 1841.

Or, les copies des actes de fondation des 25 juin 1603 et 21 novembre 1646 (Arch. Dép. I. et V. G. 495^c, voir annexes) nous renseignent explicitement, le premier surtout, sur la construction que le sieur Guillaume MORDRET, prêtre, a fait faire vers 1600, d'une chapelle "en lad. Paroisse en la confrairie de Boulay au lieu de la fleuraye a l'honneur de Dieu de Messieurs S.S. Roul et S. Aubert..."; le second acte est également explicite : le neveu du constructeur et fondateur désire augmenter le revenu de la fondation faite par son oncle "pour desservir la Messe qui se dict en la chapelle de la fleuriaie par lui fait construire, fondée en l'honneur de Dieu de Saint Raoul et Saint aubert"... , et le prêtre désire que la fondation soit, après sa mort, assurée par un membre de sa "ligne" ou, à défaut, par le "premier Prêtre de la frairye du Boullay ..."

Enfin, la "requête des confrères et habitants de la confrairie du Boullay", du 13 sept. 1669 (Ibid., cf. annexe), bien que ne mentionnant pas le nom de la Fleuriais, indique les mêmes saints patrons, Raoul et Aubert.

Nous inclinons donc à croire qu'il n'y eut qu'une seule et même chapelle construite à la Fleuriais sur le territoire de la "confrairie" du Boullay, et dédiée à l'origine à Saint Raoul et Saint Aubert, à Saint Fiacre ensuite. Cette chapelle tomba en ruines dans le courant du XIX^{ème} siècle et elle fut reconstruite à quelque distance vers 1835-1840. (Les renseignements fournis à l'Archevêque en 1861, indiquent qu'elle fut reconstruite à un bon tiers de lieue, sous le vocable de Saint Fiacre et qu'elle fût bénite en 1836).

Ce nouvel édifice, restauré de 1914 à 1920, menaçant ruine dès 1941, fut finalement après quelques tergiversations, détruit en 1955. Il nous est mal connu, grâce seulement à une carte postale ancienne qui en montre une vue générale Sud (Arch. Dép. I. et V., 7 Fa 106) et à un plan très sommaire (Arch. Archevêché) qui indique la forme d'une croix grecque, les bras reliés par des pans coupés et les dimensions générales : 20,40 m. d'Est en Ouest; 19,10 m. du Nord au Sud.

L'édifice actuel a été construit en 1957

2 - REMANIEMENTS - RESTAURATIONS :

Cf Infra.

3 - PROPRIETAIRES SUCCESSIFS; VOCABLE :

Le mot de "confrères et confrairie du Boullay" mentionné dans les textes du XVII^{ème} siècle pourrait faire croire à l'existence d'une confrairie de ce nom. Pourtant on n'a pas retrouvé d'autres traces de l'existence d'une telle confrairie et ni Guillotin de Corson, ni Paris-Sallobert ne l'ont retenue. Il convient plutôt d'y voir le sens de frairie, soit territoire d'une église succursale. Les deux mots étaient d'ailleurs indifféremment utilisés (Cf. en annexe "l'augmentation de fondation de 1646").

Par ailleurs, pas de renseignements sur les droits ou prééminences qu'un seigneur noble aurait pu y avoir.

Peut-être la chapelle releva-t-elle de l'abbaye de St Sulpice-des-Bois fondée par St Raoul et St Aubert, ses patrons à l'origine. Le changement de vocable en faveur de Saint Fiacre (dont le statue subsiste) a pu se faire au XIX^{ème} siècle lors de la reconstruction de la chapelle.

II - DESCRIPTION

Eglise moderne, consacrée en 1958, située au Nord-Est du bourg.
Mobilier moderne contemporain de l'église, sauf deux statues et un crucifix
dans le chœur (cf. notices particulières).

III - NOTE DE SYNTHÈSE

. / .

IV- DOCUMENTATION1 - BIBLIOGRAPHIE

- BANEAT (Paul).- Le département d'Ille-et-Vilaine, histoire, archéologie monuments, Rennes, Larcher, 4 vol. in. 4°, ill., 1927-1929, t.I p.556.

- GUILLOTIN de CORSON (Abbé).- Statistique historique et monumentale du canton de Bain. - B.M. Soc. arch. Dép. Ille-et-Vilaine, t.IV, 1866, p.235.

- GUILLOTIN de CORSON (Abbé).- Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. - Rennes, Fougeray, 1880-1886.- 6 vol. in 8°; t. IV (paroisses), p.566.

- ORAIN (Adolphe).- Géographie pittoresque du département d'Ille et Vilaine.- Rennes, Impr. A. le Roy, 1882. In 4°, ill., p.321.

2 - ARCHIVESA- ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE

a.-SERIE F : 7 Fa 106, Fonds des Bouillons

- 2 cartes postales anciennes (Repr. Dagorn):

* vue générale Sud de la chapelle, coll.ⁿ Mary-Rousselière,
Rennes;

* vue de deux statues groupées, représentant l'une la Vierge à l'Enfant, l'autre Saint Fiacre (qualité médiocre).

- Coupure Ouest-France, 12 juin 1958 (destruction de l'ancienne chapelle en 1955).

- Coupure Ouest-France, 13 juin 1958 (bénédition de la nouvelle église par S.E. le Cardinal Roques).

b- SERIE G : G-495^c

- Copie du 25 mars 1668, d'un acte de fondation du 25 juin 1603
nous renseignant sur la date de construction de la chapelle (Cf Annexe).

- "Augmentation de fondation" du 21 novembre 1646 (il en existe
plusieurs exemplaires dont un sur parchemin, et une copie certifiée conforme le
4 juin 1779 : cf annexe)

- Requête adressée à l'évêque par les confrères et habitants de
la Confrairie du Boullay en la paroisse d'Ercé, 13 sept.1669 (Cf Annexe).

- Autre fondation de messe, par Perrine Haulebois, 27 sept.1667

c- SERIE O : (Eglises)Renseignements sur les travaux de 1914

* Jeuffe, maître-maçon s'engage à exécuter les travaux portés
au devis de M. Le Salle , architecte, 16 avril 1914; deux autres marchés sont
conclus avec Saulnier, peintre à Bain-de-Bretagne, et Anisse Taché, charpentier
à La Fleuriais.

* 3 certificats de paiement d'un acompte sur les travaux
exécutés, 29 juillet 1914.

d- SERIE Q : 3 Q I7

"Cahier des ventes des domaines nationaux faites par le District
pour lesquelles il n'y a pas eu de décomptes", fait le 1er février 1814. On y
trouve mention, aux biens de lère origine, de la chapellenie de la Floriais, ven-
due le 28 février 1791 et acquise par Joseph Jollivel.

e- SERIE T : I7 TC3

Conservation des Antiquités et Objets d'Art, fichier.

B- ARCHIVES DE L'ARCHEVECHE

- Renseignements demandés par Mgr. l'Archevêque de Rennes à son clergé, 1861 (indications sur sa situation, sa bénédiction en 1836, sa forme).

- Plan très sommaire montrant la forme d'une croix grecque de 20,40 m (E.O.) X 19,10 m. (N.S.); les bras étaient reliés par des pans coupés.

- 21 décembre 1910, l'évêque ordonne de faire faire des travaux sous peine de fermeture.

- 19 août 1920, lettre du recteur d'Ercé au vicaire général : les réparations sont terminées et les travaux reçus.

- 26 août 1920, lettre du recteur à l'Archevêque demandant la réouverture de la chapelle fermée depuis 1913.

C- ARCHIVES MUNICIPALESDélibérations du Conseil Municipal :

9 mai 1950 : le recteur demande au Conseil de céder la chapelle de la Fleuriais, en ruines, aux oeuvres diocésaines;

12 janvier 1954 : vote d'une subvention pour la restauration dont le plan est dressé;

5 novembre 1957 : des travaux supplémentaires sont nécessaires pour assurer la solidité de [la nouvelle] église en raison du sol trop meuble;

30 novembre 1960 : décision de restaurer la statue de la Vierge à l'Enfant classée M.H.

D- ARCHIVES PAROISSIALES

Cahier de paroisse (commencé en 1904)

p.62 (1913) : la chapelle est fermée, les habitants refusant d'entretenir le prêtre.

pp. 104 et 117 (1920) : les principales réparations sont faites, la chapelle est rendue au culte.

p.178 (1941) : chapelle complètement en ruines.

p.184 (1950) : érection de La Fleuriais en paroisse.

3 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

Néant.

4- ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES

Voir Arch. Dép. Ille-et-Vilaine, I7 Fa 106 (Fonds des Bouillons).

V- ANNEXE n° 1

Requête adressée à l'Evêque de Rennes par les confrères et habitants de la confrairie du BOULLAY en la paroisse d'Erce : 13 septembre 1669 (Extraits).

" A Monseigneur

monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Rennes

Supplient humblement

les confrères et Habitants de la confrairie du Boullays en la paroisse d'Erce comme de tout temps Immemorial Ils ont droit et ont acoustume de faire célébrer Une messe a leur Intention pour leur commodite ce que auroit meu* quelques particuliers de ladicte confrairie pour assurer la continuation de ladicte messe de fonder Une chapelle dans le terrouer delad. confrairie pour y estre celebre Une messe par sepmaine pour L'entretien deLaquelle ils auroient donne certaines et reconus heritels ensuite dequoy Ladicte chapelle auroit este bastie Du consentement du Recteur deladicte paroisse Il ya environ de soixante ans et auroit este canoniquement dediée à L'honneur de Sct Roul et Sct Aubert par Nos predecesseurs evesques dudict temps quiy L'avoient permise du depuis Lequel temps Ladicte messe s'est dicte et celebrée en la dicte Chapelle au Jour Dimanche et autres Jours defeste du matin, pour la commodite des enfants, seriteurs et pasteurs de bestail quj ne peuvent comodement aller L'ouyr à L'esglise parochiale attendu la distance des Lieux de cinq quardes de lieue pour les moines et pour le service des prestres qui l'ont deservye Ils ont par chascun au fait la cuillette sur les confrères et habitants de Leurs Liberalites quils leurs ont eslargi non en forme deliberalite et charite mais comme un devoir et salaire quils reconnoissent ce que [fait] offre un dot assure aux p^{ere} desservant ladite chapelle et neantmoins monseigneur n'estant Instruit deceqs dessus comme Ils croyent les suppliantz nayant este ouyes Vous auriez a votre derniere visite Interdit ladite Chapelle et fait defense dy celebrer la messe sur la supposition toute faicte quelle nestait dotee ce qui est un grand preiudice des droits des suppliantz dont Ils pretendent estre en possession Leurs servittemz et enfants estant privez de l'audition de la messe aux ditz Jours

* Lecture incertaine